

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1^{er} juillet Décret n° 2015-658 portant création, attributions
et organisation du dialogue national 2015..... 562

1^{er} juillet Décret n° 2015-659 portant création, attributions
et organisation de la commission préparatoire
au dialogue national 2015..... 562

B - TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination..... 563

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

- Nomination..... 564

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Nomination..... 564

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 573

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC

- Cession..... 579

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Autorisation d'ouverture..... 580

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

- Déclaration d'associations..... 581

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A – TEXTES GENERAUX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2015-658 du 1^{er} juillet 2015 portant création, attributions et organisation du dialogue national 2015

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Chapitre I : De la création et des attributions

Article premier : Il est créé un cadre de concertation nationale inclusif, sur les questions d'intérêt général, dénommé dialogue national 2015.

Article 2 : Le dialogue national 2015 est convoqué par décret du Président de la République.

Article 3 : Le dialogue national est chargé d'examiner les questions relatives à :

- la gouvernance électorale ;
- la réforme des institutions.

Chapitre II : De l'organisation

Article 4 : Les participants au dialogue national 2015 sont des délégués des partis politiques, de la société civile, des confessions religieuses, des institutions constitutionnelles, des administrations publiques ainsi que des autres forces vives de la nation.

Article 5 : La liste définitive des participants est établie par décret du Président de la République sur proposition du ministre de l'intérieur après consultation des parties concernées, énoncées à l'article 4 ci-dessus.

Article 6 : Le dialogue national 2015 est doté d'un présidium structuré ainsi qu'il suit :

- un président désigné par le Président de la République ;
- un premier vice-président issu des partis de la majorité présidentielle ;
- un deuxième vice-président issu des partis de l'opposition ;
- un troisième vice-président issu des partis du centre ;
- un secrétaire rapporteur issu du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;

- un secrétaire rapporteur adjoint issu de la société civile ;
- un trésorier issu du ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;
- un secrétariat dont les membres sont issus de l'administration publique.

Article 7 : Les autres modalités d'organisation ainsi que celles régissant le déroulement des travaux du dialogue national sont définies dans le règlement intérieur qui sera adopté par les participants.

Chapitre III : Dispositions diverses et finales

Article 8 : Les frais d'organisation et du déroulement des travaux sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 9 : Les conclusions des travaux du dialogue national sont transmises au Président de la République par le présidium pour suite à donner.

Article 10 : Le dialogue national 2015 peut faire appel à tout sachant.

Article 11 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} juillet 2015

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU

Décret n° 2015-659 du 1^{er} juillet 2015 portant création, attributions et organisation de la commission préparatoire au dialogue national 2015

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2015-658 du 1^{er} juillet 2015 portant création, attributions et organisation du dialogue national 2015 ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Chapitre I : De la création et des attributions

Article premier : Il est créé une commission préparatoire au dialogue national 2015.

Article 2 : La commission préparatoire au dialogue national 2015 est chargée de préparer les actes nécessaires à la tenue des assises du dialogue national 2015.

Chapitre II : De l'organisation

Article 3 : La commission préparatoire au dialogue national 2015 comprend une coordination et des sous-commissions.

Article 4 : La coordination de la commission préparatoire est composée de :

- un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire rapporteur ;
- un trésorier.

Article 5 : La commission préparatoire est composée des sous-commissions ci-après :

- réforme des institutions ;
- gouvernance électorale ;
- investiture, règlement intérieur et calendrier des travaux.

Article 6 : Les sous-commissions sont composées chacune de :

- un président ;
- un vice-président ;
- un rapporteur ;
- un secrétaire ;
- des membres.

Article 7 : Les membres de la commission préparatoire au dialogue national, sa coordination ainsi que les membres des bureaux des sous-commissions sont nommés par décret du Président de la République.

Chapitre III : Dispositions diverses et finales

Article 8 : Les frais de fonctionnement de la commission préparatoire au dialogue national sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 9 : la commission préparatoire au dialogue national peut faire appel à tout sachant.

Article 10 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} juillet 2015

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO

B - TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOMINATION

Décret n° 2015-660 du 1^{er} juillet 2015. Sont nommées membres de la commission préparatoire au dialogue national 2015, les personnes dont les noms et prénoms suivent :

I- COORDINATION

- président : **BONGOUANDE (Emile Aurelien)**
- vice-Président : **NGUELE (Lamyr)**
- secrétaire-rapporteur : **BATI (Benoît)**
- trésorier : **OBONGO née OBA (Brigitte)**

II- MEMBRES

01. **BOUKA (Henri)**
02. **EVOUNDOU (Antoine)**
03. **LOUNDOU (Henri)**
04. **BOMPEKOU (Guillaume)**
05. **MATONDO (Rosalie)**
06. **APOYOLO (Maryse Chantal)**
07. **TCHIBINDA NGOMA (Delphin)**
08. **OLLAMBA GOMES (Paul Nicolas)**
09. **MBANI (Marcel)**
10. **OLOLO (Gaston)**
11. **OUAVELAKEDI (Georges)**
12. **KAMBA (Jean-Marie Melfon)**
13. **BEMBA (Léon)**
14. **NGAFOUOMO (Charles)**
15. **NGUIE (Paul Stanislas)**
16. **MBAMA (Jean)**
17. **IKOUROU YOKA (Pauline)**
18. **NGONO (Emmanuel)**
19. **MOYEN (Godefroy)**
20. **TCHIKAYA (Bernard)**
21. **KAMA NIAMAYOUA (Rosalie)**
22. **LOUMOUAMOU (Georges)**
23. **BININGA (Aimé)**
24. **ONDELE (Séraphin)**
25. **DZOU MANGUELET (Henri Marcelin)**
26. **EKOKA (Samuel)**
27. **DOMBE (Guy Germain)**
28. **ONDONGO (Casimir)**
29. **OYALI (Martin)**
30. **AMA (Maurice)**
31. **MOKOKO (Antonin)**
32. **ITOUA (Serges)**
33. **OLLANDET (Jérôme)**
34. **PAKOU NGAKOSSO (Arnauld)**
35. **OKOUYA (Edouard Denis)**
36. **MOLAMOU (Antonin)**

La commission préparatoire au dialogue national peut faire appel à tout sachant.

Décret n° 2015-685 du 6 juillet 2015. Les bureaux des sous-commissions de la commission préparatoire au dialogue national 2015 se composent comme suit :

I . Sous-commission réforme des institutions

- président : **BOUKA (Henri)**
- vice-Président : **OLLAMBA GOMES (Paul Nicolas)**
- rapporteur : **NGONO (Emmanuel)**
- secrétaire : **LOUNDOU (Henri)**

II. Sous-commission gouvernance électorale

- président : **TCHIKAYA (Bernard)**
- vice-Président : **ITOUA APOYOLO (Maryse)**
- rapporteur : **NGANFOUOMO (Charles)**
- secrétaire : **KAMA NIAMAYOYA (Rosalie)**

III. Sous -commission investiture, règlement intérieur et calendrier des travaux

- président : **ITOUA (Serge)**
- vice-Président : **MATONDO (Rosalie)**
- rapporteur : **BEMBA (Léon)**
- secrétaire : **OLOLO (Gaston)**

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**

NOMINATION

Arrêté n° 16731 du 2 juillet 2015. En application de l'article 6 de l'arrêté n° 1800 du 20 février 2014, les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées membres de la commission d'agrément relative aux sceaux officiels, en qualité de :

- **MOUBANGAT MOUKONZI (Alphonse Dinard)** : président
- **MBOUALA (Roger Victor)** : vice-président ;
- **SAMBA (Armand Jocelyn)** : secrétaire rapporteur ;
- **LOUKABOU (Jean Joseph)** : trésorier ;

membres :

- **MALOUNAT (André)** (DACFG-MJDH) ;
- **EPEABAKA (Romain Fulbert)** (DEP-MJDH) ;
- **NZONDO (Emile)** (Présidence de la République) ;
- **BANGO (Ange)** (Secrétariat général du Gouvernement) ;
- **BAKOUIKA HEMILEMBOLO (Louis Geoffroy)** (ministère de la défense nationale) ;
- **KAYOU (Michel)** (ministère de l'intérieur et de la décentralisation) ;
- **LIKOUKA (Ferdinand Sosthène)** (ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration) ;
- **KAMPAKOL (Guy Rufin Antouoni)** (IGJSJ-MJDH) ;
- **EBETHAS BISSAT (Hénoc Nazaire)** (Inspection générale d'Etat).

**MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**

NOMINATION

Décret n° 2015-631 du 30 juin 2015. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2015 (3^e trimestre 2015) :

**MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**

POUR LE GRADE DE COLONEL DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
POLICE GENERALE

Lieutenant-colonel de police **MANKASSA (André)** DDP/KL

II - DIRECTION GENERALE
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
A - ADMINISTRATION CENTRALE
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **YENGO (Jean)** DGST

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **NIMI (Alphonse)**
DDST/R7V

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
SECURITE

Lieutenant-colonel de police **GANONGO (Michel)**
CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL
DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
a) - POLICE GENERALE

Commandant de police **ONDONGO EPOLLY (Célestin Guy Séraphin)** DDP/NRI

b) - COMMISSARIAT

Commandant de police **TSIBA (Guy Jonas)**
DDP/BZV

II - DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Commandant de police **NGADZIE (Bienvenu)**
DDST/KL

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
SECURITE

Commandant de police **MASSAMBA MAYEMBO (Edouard Germain)** CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
POLICE GENERALE

Capitaines de police :

- **OKEMBA (Hermann Rodrigue Jeanel)** DDP/BZV
- **MOUDZO MFOUTOU (Bernard)** DDP/POOL

II - DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITECapitaine de police **LEKEYI (Gaëtan)** DDST/BZVIII - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
SECURITECapitaine de police **NGUENGUEMA MBANI (Guy Crépin Noël)** EN/DGAFFE

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portetueille public et de l'intégration, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Décret n° 2015-686 du 6 juillet 2015. Sont nommés préfets de départements :

- Département de Brazzaville : M. **IBOCKO-ONANGHA (Pierre Cébert)**.
- Département de la Cuvette : M. **HEYKO-LEKOBA (Jean Pierre)**.
- Département de la Cuvette-Ouest : M. **NGUIMBI (François)**.
- Département de la Lékoumou : M. **DIAFOUKA BAMBELA (Edgar)**.
- Département du Niari : M. **OVU (André)**.
- Département des Plateaux : M. **MOUANDA MOUANDA (Gilbert)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 16516 du 30 juin 2015. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2015 (3^e trimestre 2015) :

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
A - UNITES ORGANIQUES

POLICE GENERALE

Lieutenant de police **OSSEBI NGOTIENE (Serge Clancy)** UGFB - DIRECTIONS CENTRALES
POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **LOUFOUA (Florince Guy Rufin)** DPA/DGP
- **MBAMA (Félix)** DSF/DGP
- **NGOMBO (Justin)** DAAF/DGP

C - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **BANGA (Albert Blanchard)** DDP/KL
- **TSATOU-DOUMBA (Ezechiél)** DDP/BENZ
- **NGONO (Marcellin Charnel)** DDP/BENZ
- **SAYA (Albert Presley)** DDP/LEK
- **BILONGO (Jean Roger)** DDP/PLT
- **MOUYOKOLO (Alain)** DDP/PLT

II - DIRECTION GENERALE
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
A - ADMINISTRATION CENTRALE
SECURITE

Lieutenants de police : DGST

- **NZITOUKOULOU (Georges)**
- **BOUKONGOU KINGA (Raymond)**

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Lieutenants de police :

- **ELENGA (Mathias)** DDST/KL
- **ONGUELE (Martial)** DDST/PLT

III - DIRECTION GENERALE
DE LA SECURITE CIVILE
DIRECTIONS SPECIALISEES
SAPEURS-POMPIERSLieutenant de police **ADZABI (Chrisostome Kévin)**
DGSCIV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
SECURITE

Lieutenants de police :

- **MASSAMBA (Octave)** DCP/DGAFFE
- **NGUELONGO (Narcisse)** CS/DGAFFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE POLICE

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
A - DIRECTIONS CENTRALES
POLICE GENERALE

Sous-lieutenants de police :

- **MAMATI (Jacques)** DPJ/DGP
- **KIYINDOU (Martin Prosper)** DSP/DGP

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
POLICE GENERALE

Sous-lieutenants de police :

- **NGOMA (Jean François)** DDP/KL
- **LOUTINA (Abel Aimé)** DDP/LEK

DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Sous-lieutenant de police **BOTINASSENGUE (Roger)**
DDST/KL

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
SECURITE

Sous-lieutenant de police **MBON EKIAMA** CS/DGAPE

Les directeurs généraux et l'inspecteur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 16725 du 2 juillet 2015. Sont nommés directeurs départementaux de la sécurité civile :

Département de Brazzaville

Colonel de police **GOGA (Jean Jacques Béclam)**

Département de Pointe-Noire

Colonel de police **LINGA (Evariste)**

Département de la Cuvette

Colonel de police **NDONGO (Matthieu)**

Département du Niari

Lieutenant-colonel de police **BOYANGHAS (Jean Bernard)**
Département de la Bouenza

Lieutenant-colonel de police **TCHIBINDA (Jean Claude)**

Département de la Likouala

Lieutenant-colonel de police **MASSAMBA (Marcel)**

Département de la Sangha

Colonel de police **GUIELLE (Jean Bernard)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 16726 du 2 juillet 2015. Sont nommés chefs de service à la direction générale de la sécurité civile :

Direction de la défense civile

Service de l'alerte et des secours

Capitaine **BONAZEBI (Alphonse)**

Direction des études et de l'organisation des secours

Service des équipements

Commandant de police **NGAKOSSO (Alain Bruno Richard)**

**Direction des affaires administratives,
financières et de l'équipement**

Service des archives et de la documentation

Capitaine de police **NDOKAYO (Basile)**

**Direction de la prévention
et de la réglementation**

Service de la documentation

Capitaine de police **MINKELE (Gaétan)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 16727 du 2 juillet 2015. Sont nommés commandant de centre de secours :

Commune de Brazzaville

Centre de secours principal du premier groupement

Lieutenant-colonel de police **MOBIEKE (Jean Pierre)**

Centre de secours principal du deuxième groupement

Capitaine de police **FANGO (Audet Martial)**

Centre de secours principal du troisième groupement

Capitaine de police **NTELA (Albert)**

Centre de secours secondaire de Moundali I

Lieutenant de police **MAKISSA-TSIBA (Jean Bruno)**

Centre de secours-secondaire de Moundali II

Lieutenant de police **MONGO-NGAKAMA-GANTSIALA**

Centre de secours secondaire de Ouenzé II

Sous-lieutenant de police **DIBONGA (Serge Delphin)**

Centre de secours fluvial

Lieutenant de police **BOLOHOU (Richard)**

Commune de Pointe-Noire

Centre de secours principal du premier groupement

Lieutenant-colonel de police **NGOUALA (Cyprien)**

Centre de secours principal du deuxième groupement

Capitaine de police **BEANGONGO**

Centre de secours principal du groupement

Lieutenant de police **SEKANGUE (Davy Christel)**

Centre de secours secondaire de Tié-Tié

Lieutenant de police **OKONGO-LONGA MENGA (Steve)**

Centre de secours maritime

Capitaine de police **MBON PAN (Cyr)**

Commune de Dolisie

Centre de secours principal

Lieutenant de police **AKINO (Séraphin)**

Commune de Nkayi

Centre de secours principal

Lieutenant de police **MPOUKOUO (Albert)**

Commune de Ouesso

Centre de secours principal

Lieutenant de police **BOLOHOU (Jean Borgia)**

Communauté urbaine d'Owando

Centre de secours principal

Sous-lieutenant de police **KEDIA (Lavie)**
Communauté urbaine d'Impfondo

Centre de secours principal

Lieutenant de police **NGANGUIA (Alexis Delandre)**

Communauté urbaine d'Oyo

Centre de secours principal

Commandant de police **MOUMBEHOU (Simplice Gervais)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 16728 du 2 juillet 2015. Sont nommés chefs de service de la direction générale de la surveillance du territoire :

1. Direction de l'analyse et de la stratégie

Service de l'archivage
et du fichier opérationnel

Lieutenant de police **ILOYE GUEZEMI (Averti Paterne).**

Service de la coopération
et du partenariat

Capitaine de police **TONGA AHINE (Maurice).**

2. Direction des services intérieurs

Service de l'information générale
et de la documentation

Capitaine de police **EWANGO ZINGOMA (Wilfrid)**

3. Direction des services extérieurs

Service des organisations internationales

Commandant de police **MONIANGA (Dieudonné Patrick)**

Service de la ceinture de sécurité

Colonel de police **IBATA (Henri Francis Edouard)**

4. Direction de la prévention économique

Service du suivi des grands marchés
et travaux de l'Etat

Lieutenant-colonel de police **NGANOUE (Dieudonné).**

5. Direction de la formation

Service de la planification et de la liaison

Colonel de police **OBA APOUNOU (Hamed Gabriel).**
Service de la didactique et de la formation

Colonel de police **GANDOUNOU GANGOS (Léon).**

Service des centres de formation

Lieutenant-colonel de police **OKINGA (René).**

6. Direction de l'émigration

Service du passeport

Colonel de police **NDZONZOKO (Antoine).**

Service des enquêtes et recherches

Colonel de police **OKOUO (Emmanuel).**

7. Direction de l'immigration

Service de la carte de résident

Colonel de police **NTSIMOU (Séraphin Raphaél).**

Service de la statistique et des flux migratoires

Colonel de police **SIELE (Jean Baptiste).**

8. Direction des communications
et des nouvelles technologies

Service de la documentation et du fichier

Lieutenant de police **AKOUELA MAPPO (Inesse)**

9. Direction de l'administration, des finances
et de la logistique

Service des sports et loisirs

Colonel de police **NGUELOUALA (Arsène Gustave)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de signature.

Arrêté n° 16729 du 2 juillet 2015. Sont nommés chefs de service près les directions départementales de la surveillance du territoire :

1. Département de Brazzaville

Service de l'analyse et de la synthèse

Lieutenant de police **OSSERE OPA (Guy Maurille)**.

Service intérieur et extérieur

Capitaine de police **NGUIE KABA (Edmond)**.

Service de la prévention économique

Colonel de police **KENZOLA (Jean Claude)**.

Service des communications
et des nouvelles technologies

Lieutenant de police **NGAKIEGNI OTSOHO (Wilfried Christian)**.

Service spécial transfrontalier de Maya-Maya

Lieutenant-colonel de police **ANGOLO (Yvon)**.

Service spécial transfrontalier du Beach

Lieutenant-colonel **LEBELA (Gaston)**.

Service spécial transfrontalier du Port-ATC

Lieutenant-colonel de police **IKIA (Godefroy)**.

Service communal des migrations de Bacongo

Lieutenant de police **MABIALA (Gilbert Lazare)**.

Service communal des migrations de Mounkali

Colonel de police **MPOUKOUO ONDON ANDZI**.

Service communal des migrations de Ouenzé

Colonel de police **MBON (Daniel)**.

Service communal des migrations de Talangai

Colonel de police **MABOUESSA (Joseph)**.

Service communal des migrations de Mfilou

Capitaine de police **BOUANGA MAKAYA (Claudine)**.

Service communal des migrations de Madibou

Colonel de police **YENGO (Jean)**.

2. Département du Kouilou

Service de l'analyse et de la synthèse

Lieutenant de police **OPENDA NDEACKA (Mady Sandrine)**.

Service de la prévention économique

Colonel de police **NDOUDI MPOUONO (Cyrille)**.

Service de l'émigration et immigration

Capitaine de police **MBOYO (Véronique)**.

Service de l'administration,
des finances et de la logistique

Capitaine de police **ONDAYE (André)**.

Service communal des migrations
de Lumumba

Capitaine de police **LOUZA NTINO (Flore Patricia)**.

Service communal des migration
de Mvou-Mvou

Capitaine de police **SOSSO (Omer)**.

Service communal des migrations
de Mongo-Mpoukou

Lieutenant-colonel de police **NGADZIE (Bienvenu)**.

Service communal des migrations
de Ngoyo

Colonel de police **AMPA (Jacob)**.

Service communal des migrations
de Tié-Tié

Lieutenant-colonel de police **NZENGUE (Georges)**.

3- Département du Niari

Service de l'analyse
et de la synthèse

Lieutenant-colonel de police **MANTSOUNGA (François)**.

Service de l'immigration
et de l'émigration

Lieutenant-colonel de police **NKOUA (Roger)**.

Service de l'administration,
des finances et de la logistique

Commandant de police **MOUKO (Jean Pierre II)**.

Service de la prévention économique

Colonel de police **MOBOMBO (Paul)**.

Service communal des migrations
de Dolisie (arrondissement 2)

Sous-lieutenant de police **KAMIWAKO (Simon)**.

4- Département de la Bouenza

Service de l'analyse et de la synthèse

Lieutenant de police **AMBOULOU (Mathias)**.

Service intérieur et extérieur

Capitaine de police **DIMI (Jean Bernard)**.

Service de l'immigration et émigration

Commandant de police **NKPWELE (Ignace)**.

Service de l'administration, des finances
et de la logistique

Capitaine de police **DZIENGUE DE MOUCAUT
(Armand Rock)**.

Service communal des migrations de Nkayi

Sous-lieutenant de police **BALOBOLÉ (Jean Pierre)**.

5- Département de la Lékoumou

Service de l'analyse et de la synthèse

Capitaine de police **BOUKONGOU KINGA (Raymond)**.

Service intérieur et extérieur

Colonel de police **MOKANZO (Gabriel)**.

6- Département du Pool

Service de l'immigration et émigration

Capitaine de police **KABA (Daniel)**.

Service de la prévention économique

Lieutenant-colonel de police **NGOLIELE (Marc)**.

7- Département des Plateaux

Service de l'analyse et de la synthèse

Lieutenant de police **OKEMBA NDINGA (Ange Gaétan)**.

Service de la prévention économique

Lieutenant-colonel **MVAKA (Alfred Roger)**.

Service de l'immigration et émigration

Lieutenant de police **NGATSONGUI (Alexandre)**.

8- Département de la Cuvette

Service de l'analyse et de la synthèse

Commandant de police **ITOUA NIANGA (Sébastien)**.

Service de la prévention économique

Lieutenant de police **MAMBOTI (Joseph)**.

Service de l'immigration et émigration

Capitaine de police **ESSOULI (Zéphirin)**.

9- Département de la Cuvette-Ouest

Service de l'analyse et de la synthèse

Capitaine de police **MOWHOU DZABATOU (Didace)**.

Service de la prévention économique

Commandant de police **MBAMA (Henri Cyrille)**.

Service intérieur et extérieur

Lieutenant de police **OKANA (Frédéric Vianney)**.

10- Département de la Sangha

Service des investigations

Commandant de police **MAFOUMBA (Jonas)**.

Service intérieur et extérieur

Commandant de police **OBAMBO (Jean Claude)**.

Service de la prévention économique

Capitaine de police **YOKA (Bienvenu)**

11- Département de la Likouala

Service de l'administration, des finances
et de la logistique

Lieutenant-colonel de police **BASSO (Honoré)**.

Service de l'immigration
et de l'émigration

Adjudant-chef de police **OBAMI (Paul)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par
les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions
antérieures contraires et prend effet à compter de la
date de signature.

Arrêté n° 16730 du 2 juillet 2015. Sont
nommés chefs de bureau :

1. SECRETARIAT DE DIRECTION

Secrétariat particulier

Lieutenant de police **MANGUELET (Géraldine
Ghislaine)**.

Secrétariat administratif

Brigadier-chef **IBOKO (Jean)**.

Protocole	Bureau des institutions publiques
Sous-lieutenant de police BATCHI (Fortuné Stanislas) .	Sous-lieutenant de police DEBI IBEA (Rachid Stévin) .
2. DIRECTION DE L'ANALYSE ET DE LA STRATEGIE	Bureau des associations culturelles et des syndicats
Chef de secrétariat	Sous-lieutenant de police MBOYI (Hervé) .
Sous-lieutenant de police BONGO REASSI NONE (Stanislas Wilfrid)	Bureau de l'institution militaire de sécurité
Service de la coopération et du partenariat	Capitaine de police EBOUDZIANG (Guy) .
Bureau du partenariat	Service de la contre-ingérence extérieure
Lieutenant de police ESSOUALA (Euloge Fernande) .	Bureau des organisations internationales
Service de l'information générale	Lieutenant de police MBON (Sylvain)
Bureau de la portion centrale	Bureau des représentations diplomatiques et consulaires
Sous-lieutenant de police NGAKENGNIE (Gabriel) .	Lieutenant de police YOULOU ZHAZHA (Rodney Fléryl) .
Bureau des départements	Bureau des ONG et des réfugiés politiques
Lieutenant de police OKO MOUELENGA (Augustine Ghislaine)	Lieutenant de police OKOUMA (Franck) .
Bureau de la presse et documentation	Bureau des confessions religieuses
Sous-lieutenant de police ISSOMBO (Ghislain Gabriel) .	Lieutenant de police MOUEBIE (Brice Gervais) .
Service de l'exploitation et de l'orientation	Bureau des cabinets de défense et de police
Bureau de la prospective et des méthodes	Sous-lieutenant BOAGNABEA NGOMBE (Duclain) .
Lieutenant de police ELENGA OSSIA (Herman) .	Service du contre-terrorisme Bureau de la documentation
Bureau des activités intérieures	Sous-lieutenant de police MALENGUISSA (Sébastien Rufin) .
Sous-lieutenant de police ANGUIMA OKO (Romar Patience) .	Bureau de l'évaluation
Service de l'archivage et du fichier opérationnel	Sous-lieutenant de police MALONGA BABY (Adamon) .
Bureau de l'archivage	Service de l'information générale et de la documentation
Adjudant de police KIKOUAMA (Victorien) .	Bureau de Brazzaville
3- DIRECTION DES SERVICES EXTERIEURS	Sous-lieutenant de police OSSEMBA APINGOU (Agnès) .
Chef de secrétariat	Bureau des autres départements
Lieutenant de police YAKO (Mavon Brice) .	Lieutenant de police MOUKO MBAYA (Christian) .
Service des affaires politiques et sociales	Bureau de la presse et de la documentation
Bureau des partis politiques et associations	4- DIRECTION DES SERVICES EXTERIEURS
Lieutenant de police NGASSAI (André) .	Chef de secrétariat
	Sous-lieutenant de police TSIERI-MBOU (Pierre Charles) .

Service ceinture de sécurité

Bureau République Démocratique du Congo

Lieutenant de police **ONDELE (Espoir Saint-Clair)**.

Bureau République Centrafricaine et Tchad

Sous-lieutenant de police **MABIALA (Chrisost Cyr Marcel)**.

Bureau République d'Angola

Adjudant de police **YOKA EBANDZA (Aristide)**.

Bureau Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale

Sous-lieutenant de police **EBAMBI (Etienne)**

Service Afrique

Bureau Afrique de l'Ouest et Maghreb

Sous-lieutenant de police **APOMBI (Ghislain Fabrice)**

Bureau Afrique orientale et australe

Sous-lieutenant de police **BOULAMBA (Landry)**.

Bureau Afrique centrale

Adjudant de police **OBAMBO OLENDE (Jean Daniel)**.Service des organisations internationales
Bureau des Nations Unies et Organismes affiliésLieutenant de police **OMBOLA ITOUA (Alix Rolande)**.

Bureau Union Africaine et Organismes affiliés

Lieutenant de police **TCHITOMBI (Bernard)**.Bureau de la CDEAO, SADEC, CEDEAO
et Union du MaghrebSous-lieutenant de police **OKEMBA OKOLA (Habib)**.Service Europe et Moyen-Orient :
Bureau des Etats de l'Union EuropéenneCapitaine de police **BAKALA (François)**.

Bureau Moyen-Orient

Sous-lieutenant de police **OKOLA CAMBAT (Jéréemie)**.Service Amérique et Asie.
Bureau Amérique du NordLieutenant de police **KIWOUISSINGA (Emmanuel)**.

Bureau Amérique du Sud

Sous-lieutenant de police **MOMBO (Excellent Magloire)**.

Bureau Asie

Lieutenant de police **NKE NGOUBA (Benne Richard)**.

5- DIRECTION DE LA PREVENTION ECONOMIQUE

Chef de secrétariat

Adjudant-chef de police **DJOUNOU (Alphonse)**.Service du suivi des grands marchés
et travaux de l'Etat

Bureau des marchés publics

Lieutenant de police **KOUBIMBOU TCHEBO (Régis)**.

Bureau des grands travaux

Capitaine de police **BIDOUNGA (Georges)**

Service de la protection des unités stratégiques

Bureau des infrastructures de base

Lieutenant de police **ANTCHIOLO (Alex)**

Bureau des infrastructures industrielles

Lieutenant de police **MOUSSAMA (Olivier)**.Service du suivi des approvisionnements nationaux
Bureau des approvisionnementsLieutenant de police **BANZOLOLO (Helda Elodie Hannelor)**.

Bureau du commerce

Sous-lieutenant de police **MABONDZO (Marc Serge)**.Bureau économie forestière
et agricultureLieutenant de police **OMBONDZO SEBI (Gaston Baptiste Joseph)**.Service de la lutte
contre la criminalité économique

Bureau du portefeuille de l'Etat

Lieutenant de police **LEKAKA (Patricia Kleber)**.

Bureau des régies financières

Lieutenant de police **MBENZE (Gaston)**.

6- DIRECTION DE L'EMIGRATION

Chef de secrétariat

Lieutenant de police **EBANKOLI (Armand)**.Service du passeport
Bureau de l'accueilCapitaine de police **ANKINA (Georgette)**.

Bureau de la personnalisation
Lieutenant de police **MOUKO (Christiane Prisca)**.

Bureau des équipements techniques
Sous-lieutenant de police **IBOMBO MOUAKOSSO**.

Bureau de la restitution
Adjudant de police **MBOSSA (Urbain)**.

Service des enquêtes et recherches
Bureau des enquêtes
Lieutenant de police **AKANA YENGA (Junior Jord)**.

Bureau des recherches
Lieutenant de police **MANOTA (Jonas)**

Service de l'archivage et du fichier
Bureau de l'archivage
Adjudant de police **OUANGANDZI MONDZI (Mariette)**.

Bureau du fichier et de la statistique
Brigadier-chef **ESSOA AYAMEPA (Yvon Fabrice)**.

7- DIRECTION DE LA FORMATION

Chef de secrétariat
Sous-lieutenant de police **IBELA NDONGHAS-SEINGUET (Delarose)**.

Service du centre d'études
et de la documentation
Bureau des études et de la prospective
Lieutenant de police **OYABA (Guy Marcel)**.

Bureau de la recherche documentaire
Adjudant de police **ADILI MAYOLA (Patrick Christian)**.

Service de la didactique
et de la formation
Bureau de l'instruction
et de la formation
Lieutenant de police **OKANDZE (Gaétan)**.

8- DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Chef de secrétariat
Sous-lieutenant de police **ITOUA GASSONI (Jules Axel)**.

Service des interceptions
Bureau technique
Brigadier-chef **GIDAS MANDOUM (Louis Evrald)**.

Bureau de la radio surveillance
Brigadier **NGAMBANI (Durchamps Louange)**.

Service technique
Laboratoire
Adjudant de police **MILANDOU (Grace Romain)**.

Bureau de la planification
et du matériel
Brigadier-chef **MPIEME MATINO (Gilbert)**.

Service des technologies des communications
Bureau de l'exploitation radio
et téléphone
Brigadier **NGALOUO (Julestin Malthus)**.

Bureau du chiffre
et de la réglementation
Adjudant-chef de police **SAKA (Jean Roger)**.

Bureau de la documentation
et de la planification
Brigadier **ZOULA ENGUESSI (Nuptia Reine)**.

Service de la documentation
et du fichier
Bureau de la documentation
Brigadier-chef **MOKANDZA (Lionel Jean Aristide)**.

Bureau des enquêtes
Brigadier **ELOEME (Brigitte)**.

Bureau de la réglementation
et de la protection
Brigadier **NDENGUE (Gilles Romaric)**.

9- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE LA LOGISTIQUE

Chef de secrétariat
Sous-lieutenant de police **ONDONGO (Jean Maixent)**.

Service du personnel
Bureau du personnel
Lieutenant de police **BALOSSA (Eugène)**.

Bureau des archives, fichier
et documentation
Lieutenant de police **YAMEFA (Paul Valentin)**.

Bureau des affaires sociales

Lieutenant de police **NDZELENGUE AMEA (Dorel)**.

Service général
Compagnie spéciale des services

Adjudant de police **OYENGUE (Léon Wishelmann)**.

Bureau de discipline générale

Capitaine de police **BIAHOUA (Francis)**.

Bureau accueil

Commandant de police **BITA (Alain Mercier)**.

Service des finances
et du matériel

Bureau du budget
et des finances

Sous-lieutenant de police **SAYA MBAMA (Fidèle)**.

Bureau du transit et transport

Adjudant de police **NGOUMA NKAYA (Michel)**

Bureau matériels et intendance

Brigadier-chef **MISSAMOU (Destin)**.

Bureau subsistances

Adjudant-chef de police **MIABOUNGANA BOUMPOUTOU (Mathieu Disthel)**.

Bureau trésorerie,
Valeurs et régies

Brigadier-chef **OSSIBI (Lambert)**.

Bureau armements et munitions

Adjudant de police **NGOKO (Martin Luther)**.

Service du patrimoine

Bureau des études et travaux

Adjudant de police **NKEOUA (Servais Achille)**.

Bureau de la gestion immobilière
et des baux

Lieutenant de police **KIBA OBINDI (Nicolas)**.

Bureau de la conservation
et du domaine

Lieutenant de police **OBA (Nesta Marley Joavy)**.

Service des sports et loisirs

Bureau des sports

Adjudant de police **YAKO (Zéphirin)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de signature.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Décret n° 2015-630 du 29 juin 2015. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2015 (3^e trimestre 2015) :

POUR LE GRADE DE : COLONEL OU CAPITAINE
DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MAISON MILITAIRE
A - GARDE REPUBLICAINE
INFANTERIE MECANISEE

Lieutenants-colonels : GR

- **NIANGA (Jean)**
- **ONDAMA (Michel)**

B – DIRECTIONS GENERALES
a) - INFANTERIE AEROPORTEE

Lieutenant-colonel **NGAFOURGA (Alain)** DGSP

b) – INFORMATIQUE

- Lieutenant-colonel **SAH (André)** CIRAS

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

1- STRUCTURES RATTACHEES AU
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTIONS GENERALES
INFANTERIE MECANISEE

- Lieutenant-colonel **MPEMBA (Eudes)** DGRE

II - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 - ARMEE DE TERRE
BRIGADES
INFANTERIE MOTORISEE

- Lieutenant-colonel **LOUBAKI (Dominique)** 40 BDI

II- GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE
GENDARMERIE

- Lieutenant-colonel **WATTA (Jean De Dieu)** CIE
FER

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU
CAPITAINE DE FREGATE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MAISON MILITAIRE
A - GARDE REPUBLICAINE

- Commandant **IKAMA (Marie Joseph)** GR

B- DIRECTIONS GENERALES
INFORMATIQUE

- Commandant : **NGANGA (Jean De Dieu)** CIRAS

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

1 – STRUCTURES RATTACHEES AU MINISTERE DE
LA DEFENSE NATIONALE
A – DIRECTIONS GENERALES
ADMINISTRATION

- Commandant **NDENGUE (Fernand Amedée)** DGAS-
COM

B - DIRECTIONS CENTRALES
SANTE

Commandants : DCSS
- **LOUBOVE (Herbert Célest)**
- **EBOUE (Grégoire)**

II - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
EMIA / ZMD
MEDECIN GENERALISTE

- Commandant **IBEMBE (Alain Serges Francis)**
PC ZMD9

2 - LOGISTIQUE DES FORCES ARMEES
CONGOLAISES
DIRECTIONS CENTRALES
COMMISSARIAT

- Commandant **NGOBEYA (Barthelemy)** DCC

3 - ARMEE DE TERRE
A - COMMANDEMENT
INFANTERIE MOTORISEE

- Commandant **NGANGA-MOULEBE (Jean Didier)**
EMAT

B - ETAT - MAJOR
ARME BLINDEE ET CAVALERIE

- Commandant **MBOKO (Louis Marie)** EMAT

C - BRIGADES
INFANTERIE MOTORISEE

- Commandant **TATHY (Eric Pascal)** 10BD

4 - ARMEE DE L'AIR
BASE AERIENNE
INFANTERIE MECANISEE

- Commandant **NGAMBA (Jean Bruno)** BA 02/20

5 - MARINE NATIONALE
COMMANDEMENT
INFANTERIE MECANISEE

- Capitaine de corvette **KOUZONZISSA (Aimé)**
EMMAR

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT
OU CAPITAINE DE CORVETTE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MAISON MILITAIRE
A - GARDE REPUBLICAINE
a) - INFANTERIE MECANISEE

Capitaines : GR

- **NIANGA (Serge Martin)**
- **ONDONDA (Jean Médard Guy)**

b) - INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **KONO OBE (Jules Harding)** GR

c) – ADMINISTRATION

- Capitaine **IBARA (Maurice)** GR

d) – GENDARMERIE

Capitaines : GR

- **ANGONGA (Gaspard)**
- **GAMA (Guy Merlin)**

e) – SANTE

- Capitaine **MOKONDZI (Sylvestre)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES
- INFANTERIE MECANISEE

Capitaines : DGSP

- **NGAPELA (Mathias Claver)**
- **MOMBO (Guy Rodolphe)**
- **ITOUA (Séverin Gustave)**

b) - INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **YOKA (Jean Pierre)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTIONS GENERALES
INFANTERIE MECANISEE

- Capitaine **NGANGA MALONGA (Chandra Gildas)**
DGAF

II - CONTROLE SPECIAL DGRH
DETACHES OU STAGIAIRES
INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **OKOMBI (Aimé Robert)** CS/DP

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 - ETAT-MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS
ADMINISTRATION

- Capitaine **OKANA (Guy Crepin)** DORH
B - BATAILLON
a) - ARTILLERIE

- Capitaine **ELENGA (Georges)** BSS/GQG

b) - TRANSMISSIONS

- Capitaine **BOLINDZA (Faustin)** BT

2 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
EMIA / ZMD
COMPTABILITE

- Capitaine **MOSSA (Michel)** PC ZMD6

3 - LOGISTIQUE DES FORCES
ARMEES CONGOLAISES
BATAILLON
ADMINISTRATION

- Capitaine **OSSIMBIA (Mesmin)** BRAEB

4 - ECOLES DES FORCES ARMEES CONGOLAISES
A - ACADEMIES
INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **AMBENDE (Simplice)** AC MIL

B - CENTRES D'INSTRUCTION
INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **KINZONZI (Norbert Rodrigue)** CI MAKOLA

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES
GROUPEMENT
INFANTERIE MECANISEE

- Capitaine **ABENA (Bonaventure)** GDR

6 - ARMEE DE TERRE
A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE
- INFANTERIE AEROPORTEE

- Capitaine **ONDONGO (Olivier Brice Médiéval)** GPC

b) - GENIE

- Capitaine **LEKOU-LENGOUA-WADOUKOU (Yvon César)** 1^{ER} RG

B - BRIGADES
- INFANTERIE MOTORISEE

Capitaines : 40BDI

- **MBELLA (Ghislain Wilfrid)**
- **TIELE (Ludovic Serge)**
- **MBOUALA (Francis Saturnin)**
- **ENGONDJI (Lin Bernard)**

b) ARTILLERIE

- Capitaine **EWOSSAMBOU (Edouard Marcel)** 10 BDI

C - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **ONDONGO (Jean Bertin)** ZMD5

7 - ARMEE DE L'AIR
BASE AERIENNE
INFANTERIE MOTORISEE

- Capitaine **OBIANGO (Crépin Roch)** BA 02/20

8 - MARINE NATIONALE
A - GROUPEMENT
a) - FUSILIER MARIN

- Lieutenant de vaisseau **BALONGA (Aristide Judicaël)** 31^e GN

b) - TRANSMISSIONS

- Lieutenant de vaisseau **NGOKOMA (Lazare)** 32 GN

B - 31^e GROUPEMENT NAVAL
NAVIGATION

- Lieutenant de vaisseau **NDONGOULO (Henri Jean Nicaise)** 31^e GN

C - BATAILLON

FUSILIER-MARIN

- Lieutenant de vaisseau **BILONDZA (Gervais Petit Rick)** 360 BFM

IV - GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT
GENDARMERIE

Capitaines : EM GN

- **KOUKA NGOUEMBE (Stanislas)**
- **MIYALOU (Christian)**

B - REGIONS DE GENDARMERIE
GENDARMERIE

Capitaines :

- **TCHOULO (Bertin)** RG KL
- **SEHELE (Remy Celestin)** RG NRI
- **NGNAMBONGO (Bertin Honoré)** RG PLT

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration et le ministre à la Présidence de la République chargé de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Décret n° 2015-661 du 2 juillet 2015. Le colonel **NGONO (Jean Aimé)** est nommé directeur des études et de la planification de la direction centrale de la sécurité militaire.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2015-662 du 2 juillet 2015. Le lieutenant-colonel **BALEND ABAFOUNGA (Benoît)** est nommé directeur départemental de la sécurité militaire de la zone militaire de défense n° 2.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 16324 du 29 juin 2015. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2015 (3^e trimestre 2015) :

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE OU LIEUTENANT DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MAISON MILITAIRE

A - CABINET
INFANTRIE MECANISEE

- Lieutenant **EKAKA OKOMBI (Landry Savely)**
CAB/M

B - GARDE REPUBLICAINE
a) - INFANTRIE MECANISEE

Lieutenants : GR
- **APELE LECAS (Ulrich Séverin)**
- **GAPOULA-ENGONDADZIE (Marius)**

b) - INFORMATIQUE

Lieutenant : **NDINGA (Jean Jacques)** GR

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DIRECTIONS GENERALES
INFANTRIE MECANISEE

Lieutenants :
- **NGOLI AMBANI (Genevieve)** DGAF
- **ABOULA (Honoré)** DGE
- **DZOUOLO IKALAMBA (Danielie Audrey Raissa)**
DGASCOM

B - DIRECTIONS CENTRALES
SANTE

Lieutenants : DCSS
- **KAYA (Yvon)**
- **KIBAMBA-NIEME (Pakithe Reidde Nicka)**
- **MAHOUNGOU (Christian Marcel)**
- **OBANGA Guy (Faustin Romuald)**

II - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS
TRANSMISSIONS

- Lieutenant **MONGO (Jean Paul)** DTT

B - BATAILLON

a) - INFANTRIE MECANISEE

Lieutenant **ODZOUA (Vincent de Paul Roovelt)**
BSS/GQC

b) - TRANSMISSIONS

Lieutenant **MOUSSIESSI MBAMA (Habib Crépin)** BT

2 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

EMIA / ZMD

a) - TRANSMISSIONS

Lieutenant **NGONO (Joséphine)** PC ZMD9

b) - COMPTABILITE

Lieutenant **M'PELE D'HAPACY (Geneviève)** PC ZMD9

3- LOGISTIQUE DES FAC BATAILLON
INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant **PEPA (Ruth Emeline)** B. ESS

4 - ECOLES DES FORCES ARMEES CONGOLAISES
A - COMMANDEMENT DES ECOLES
INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant **MAHOUNGOU MAKAYA (Fred Armand)**
COMEC

B - ACADEMIES

INFANTRIE MECANISEE

Lieutenant **MAKOUBI (Norbert)** AC MIL

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES
DIRECTIONS CENTRALES
INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant **KOUA (Narcice)** D.C.R.M

6 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenants :
- **NZONSAMOU (David)** 1^{er} RG
- **OKABANDIE (Chardon Maurice)** 1^{er} RASS

b) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant **ONGOYA (Jacques Olivier)** GPC

c) - ARTILLERIE SOL - AIR

Lieutenant **LOUBOUNGOU (Julien Claudel)** 1^{er} RBB - BRIGADES
INFANTRIE MOTORISEELieutenant **MOMBOULI (Guy Nazaire)** 40 BDIC - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
a) - INFANTRIE MOTORISEELieutenant **LAGANNY (Dan Khaly Prudence)** 104^o
BCL

b) - ARTILLERIE SOL - AIR

Lieutenant **LOMANE EKITANI (Justin)** 108^o GASA7 - ARMEE DE L'AIR
BASE AERIENNE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant **KAYA-TONGO (Marth Reicklan)**
BA 02/20

b) - ADMINISTRATION

Lieutenant **DINGA OCKH (Rosin Jean Bernard)** BA
03/208- MARINE NATIONALE
COMMANDEMENT
INFANTRIE MOTORISEEEV1 **BACKO NDOVOU (Alain)** EMMARIII - GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT
GENDARMERIELieutenant **MOUNZIEHO (Ghislain Brice)** COM
GENDB - ESCADRON
GENDARMERIELieutenant **NGOULOU (Hugues Stephane)** ESC MOBC - REGIONS DE GENDARMERIE
GENDARMERIE

Lieutenants :

- **NZOUNGOU (Daniel)** RG KL
- **SAYA (Constant)** RG KL
- **BANTSIMBA SAMBA (Polivet Alain Brice)**
RG POOL

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT OU ENSEIGNE
DE VAISSEAU DE 1^{re} CLASSESECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MAISON MILITAIRE
A - GARDE REPUBLICAINE
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **GAKOSSO KIBA (Léonel)** GRB - DIRECTIONS GENERALES
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **OKONGO (Bruno)** DGSPC - DIRECTIONS
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **NGUESSONG (Laurent)** DIR. LOG.SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALEI - STRUCTURES RATTACHEES AU MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTIONS GENERALES
a) - INFANTRIE MECANISEESous-lieutenant **GNAMOKILA (Dominique)** DGE

b) - ADMINISTRATION

Sous-lieutenant **MBAN (Doriand Runel)** DGAFII - CONTROLE SPECIAL DGRH
DETACHES OU STAGIAIRES
INFANTRIE MECANISEESous-lieutenant **ENGANDZA (Charles)** CS/DPIII - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 - PC ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
EMIA / ZMD
a) - INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant : **IKOUEBEBE (Gabriel)** PC ZMD9

b) - MUSIQUE

Sous-lieutenant **MBALANZAN-EMAMOU (Bienvenu
Delphin)** PC ZMD12 - LOGISTIQUE DES FAC DIRECTIONS
CENTRALES
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **IKIA (Florentin)** DCC3 - ECOLES DES FORCES ARMEES CONGOLAISES
ACADEMIES
TRANSMISSIONSSous-lieutenant **DIBANTSA (Marcel)** AC MIL

4 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenants :

- **NGAKOSSO (Mavin (Ernal))** 1^{er} RG
- **NZOUSI (Gloire Cari Dietrich)** 1^{er} RASS

b) - ARTILLERIE SOL - AIR

Sous-lieutenant **NKANI (Ghislain Blandel)** 1^{er} RASA

C) - ADMINISTRATION

Sous-lieutenant **KIENO (Alain Arsène)** 1^{er} RBBRIGADES
INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenants :

- **EBAKA (Patrick)** 40 BDI
- **NGABINDELE (Charles)** 40 BDI

C - BATAILLON
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **OKENGA (Valery Félicien)** 670 BI5 - ARMEE DE L'AIR
A - COMMANDEMENT
INFANTRIE MOTORISEESous-lieutenant **EBATA (Jean)** EMAIRB - BASE AERIENNE
MOTEUR-CELLULESous-lieutenant **OBAMBO SABOUA (Jérôme)**
BA 01/206 - MARINE NATIONALE
A - ETAT - MAJOR
INFANTRIE MECANISEEE.V. 2 **EPADO OKILI (Riva Serfy)** EMMARB - 34^e GROUPEMENT NAVAL
INFANTRIE MOTORISEEE.V. 2 **MOZOBA (Marius)** 34^e GNIV - GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT
GENDARMERIESous-lieutenant **KOMBO KIMBASSA**
(Christian Ange) EM GNB - ECOLE
GENDARMERIE

Sous-lieutenants :

- **DIMI (Loïque Oswald)** EGN
- **OKOKO (Stève Yannick)** EGN

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le directeur général de l'administration, des finances et de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 16732 du 2 juillet 2015. Le lieutenant-colonel **KIHOUSSINGA (Jean Bruno)** est nommé chef des services administratif, logistique et financier de l'hôpital régional des armées de Pointe-Noire.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 16733 du 2 juillet 2015. Le commandant **TOKODO (Jean Calvin)** est nommé chef des services administratif, logistique et financier de la clinique chirurgicale des armées "Océan".

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

RECTIFICATIF

Décret n° 2015-663 du 2 juillet 2015 portant rectificatif du décret n° 2015-268 du 11 mars 2015 portant nomination du commandant de la zone militaire de défense n° 3, Gamboma

Au lieu de :

Le colonel **ICKEY (Gaëtan)** est nommé commandant de la zone militaire de défense n° 3, Gamboma

Lire :

Le colonel **ICKEY (Pierre Gaëtan)** est nommé commandant de la zone militaire de défense n° 3 Gamboma.

Le présent décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires concernant l'intéressé.

Décret n° 2015-664 du 2 juillet 2015 portant rectificatif de nom au décret n° 2006-117 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police, au titre de l'année 2006.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2006, 1^{er} trimestre 2006 :

POUR LE GRADE DE COLONEL OU CAPITAINE DE
VAISSEAU

SECTION 3 : FORCES ARMEES CONGOLAISES
I - ETAT-MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS CENTRALES
- INFANTERIE

Au lieu de :

Lieutenant-colonel **TIEBOU MOUSSAVOU (Joachim)**
DCRM

Lire :

Lieutenant-colonel **TIEBOU-MOUSSAHOU (Joachim)**
DCRM

Le présent décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires concernant l'intéressé.

**MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
ET DU DOMAINE PUBLIC**

Décret n° 2015-684 du 6 juillet 2015 portant cession à titre onéreux à la société Douja Promotion Addoha Congo S. A, du domaine, objet du titre foncier n° 2544, situé au lieu-dit « Sangolo O.M.S., Poto-Poto Djoué », arrondissement 8, Madibou, Brazzaville

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 021-88 du 17 septembre 1988 sur l'aménagement et l'urbanisme ;
Vu la loi n° 17-2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière ;
Vu la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;
Vu la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier ;
Vu le décret n° 2005-552 du 7 novembre 2005 fixant les modalités d'attribution des biens du domaine privé de l'Etat ;
Vu le décret n° 2011-321 du 26 avril 2011 portant déclassement du domaine, objet du titre foncier n° 2544, situé au lieu-dit « Sangolo O.M.S., Poto-Poto Djoué », arrondissement 1, Makélékélé, Brazzaville ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'intérêt général certain et le caractère social du projet ;
Sur rapport du ministre des affaires foncières et du domaine public.

En Conseil des ministres,

Décrète :

Article premier : Il est cédé à titre onéreux à la société Douja Promotion Addoha Congo S.A, le domaine objet du titre foncier n° 2544, d'une superficie de trois cent soixante-sept mille huit cent soixante quatre-vingt-sept ares soixante centiares (36 ha 87 a

60 ca), relevant du domaine privé de l'Etat, et situé au lieu-dit « Sangolo O.M.S., Poto-Poto Djoué », arrondissement 8 Madibou, Brazzaville, conformément au plan de situation joint en annexe.

Article 2 : Le prix de la cession est fixé par le ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

Article 3 : La direction générale des impôts et des domaines procédera aux transcriptions requises sur le titre correspondant au registre de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière.

Article 4 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 2011-322 du 26 avril 2011 portant cession à titre onéreux du domaine, objet du titre foncier n° 2544, situé au lieu-dit « Sangolo O.M.S., Poto-Poto Djoué », arrondissement 1, Makélékélé, Brazzaville, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 6 juillet 2015

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires foncières
et du domaine public,

Pierre MABIALA

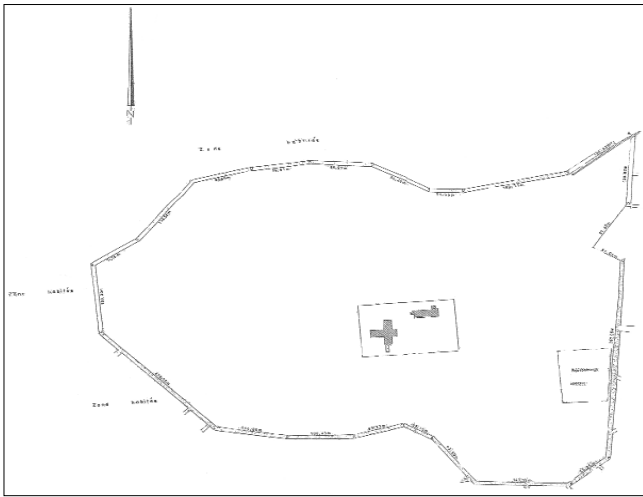
Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
des finances, du plan, du portefeuille public
et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO

Le ministre d'Etat, ministre des transports,
de l'aviation civile et de la marine marchande,

Rodolphe ADADA

RÉPUBLIQUE DU CONGO	
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES FONCIÈRES DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE	
PLAN DE MISE A JOUR du T.F. 2544	
Section: Parc: Parcelle:	Demandé par:
Superficie: 36860m ²	ETAT CONGOLAIS
Lieu: Sangolo (Poto Poto Djoué)	Date: Juin 2015
Arrondissement: n°1 Makélékélé	Échelle: 1/1500
Ville: de Brazzaville	Vice du Directeur du Cadastre
Levé et dressé par: Joseph TOULOULOU	Le Directeur Général
Dessiné par: M. MPOUNGUÉ Eliké	
Echelle: 1/1500	
Niam à jour: le	



**MINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

AUTORISATION D'OUVERTURE

Arrêté n° 16222 du 29 juin 2015 portant autorisation d'ouverture du centre de traitement des déchets par la société Loango Environnement à Holl Moni Tchissanga dans le district de Loango, département du Kouilou

Le ministre du tourisme
et de l'environnement,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu le décret n° 99-149 du 22 août 1998 portant organisation et fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement ;
Vu le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
Vu le décret n° 2010-77 du 2 février 2010 portant attributions et organisation de la direction générale de l'environnement ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-1160 du 9 novembre 2012 relatifs aux attributions du ministre du tourisme et de l'environnement ;
Vu le décret n° 2013-185 du 10 mai 2013 portant organisation du ministère du tourisme et de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 1450/MIME/DGE du 18 novembre 1999 relatif à la mise en application de certaines dispositions sur les installations classées de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 3196/MTE/CAB du 14 juillet 2008 portant nomenclature des installations classées de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 4406/MTE/CAB du 1^{er} avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales ;

Vu la circulaire n° 006/MTE/CAB/DGE du 14 janvier 2008 fixant les modalités de calcul de certaines taxes et redevances prévues par la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu le certificat de conformité environnementale n° 1661/MTE/CAB/DGE/DPPN du 4 décembre 2014 ;
Vu la demande d'autorisation d'ouverture n° MP/MMA/YMP/42-14-220 du 16 décembre 2014 formulée par la société.

Arrête :

Article premier : La société Loango Environnement (SLE), sise 42, boulevard de Loango, Côte mondaine, concession dite « CITRACO », B.P. : 5361, Tél. : 06.920.75.63, Pointe-Noire est autorisée à ouvrir et exploiter le Centre d'Enfouissement et de Traitement (CET), dans le district de Loango, département du Kouilou.

Article 2 : La présente autorisation est délivrée à la société Loango Environnement, exclusivement pour l'exploitation du Centre d'Enfouissement et de Traitement (CET).

Article 3 : La société Loango Environnement est tenue d'exercer ses activités conformément à la législation et la réglementation en vigueur en République du Congo, aux conventions internationales en matière de protection de l'environnement, ratifiées par celle-ci.

Article 4 : Les activités du Centre d'Enfouissement et de Traitement (CET) seront menées de manière à limiter les impacts sur l'environnement, notamment à travers la mise en oeuvre du plan de gestion environnementale et sociale, annexé à la présente autorisation.

Article 5 : La société Loango Environnement est tenue de déclarer à la direction départementale de l'environnement du Kouilou dans les 72 heures qui suivent, tout accident ou incident survenu et qui est de nature à porter atteinte à l'environnement ou à la santé humaine.

Un rapport, élaboré à cet effet, précise les circonstances de l'accident ou l'incident, ses conséquences, ainsi que les mesures prises pour y remédier ou éviter sa reproduction.

Article 6 : La société Loango Environnement est tenue de mettre à la disposition de la direction départementale de l'environnement du Kouilou, lors des missions de contrôle, outre l'autorisation d'ouverture, une notification expresse sur la nature, la qualité, la toxicité des résidus produits, le mode de leur traitement ou élimination, tel que prévu à l'article 41 de la loi n° 003-91 du 23 avril 1991.

Article 7 : Toute extension ou modification majeure de cette installation fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation suite à une réalisation préalable d'une étude d'impact complémentaire.

Article 8 : En cas de changement d'exploitant, le nouvel acquéreur en fera la déclaration au ministère en charge de l'environnement, au plus tard 15 jours à compter de la date de signature de l'acte de cession des actifs.

Article 9 : En cas d'arrêt définitif, la société Loango Environnement informera le ministre chargé de l'environnement, au moins six mois avant la date d'arrêt prévue.

Article 10 : La direction départementale de l'environnement du Kouilou procédera, conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté n° 1450/MIME/DGE du 18 novembre 1999 susvisé, au contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement, et notamment des mesures visant l'atténuation des impacts sur l'environnement.

A cet effet, elle devra contrôler, notamment :

- les sources et degré de pollution de l'air, de l'eau, du sol ;
- les sources et degré des nuisances ;
- le fonctionnement des équipements susceptibles d'occasionner des pollutions ou des nuisances ;
- l'application des mesures d'hygiène et de sécurité.

Article 11 : La direction départementale de l'environnement du Kouilou est chargée de veiller à l'application des dispositions de la présente autorisation.

Article 12 La présente autorisation donne lieu au paiement à la direction départementale de l'environnement du Kouilou, de la taxe unique à l'ouverture des installations classées de première classe, conformément à l'article 66 de la loi n° 003-91 du 23 avril 1991.

Article 13 : L'ouverture et l'exploitation du Centre d'Enfouissement et de Traitement (CET) sont assujetties au paiement de la redevance annuelle et de la redevance superficielle annuelle applicable aux installations classées de première classe, conformément à l'article 66 de la loi n° 003-91 du 23 avril 1991.

Article 14 : La société Loango Environnement est tenue d'afficher en permanence, de façon visible et lisible, à l'entrée de l'établissement, une copie de la présente autorisation.

Article 15 : La présente autorisation est valable pendant toute la durée d'existence du Centre d'Enfouissement et de Traitement (CET).

Article 16 : La présente autorisation sera enregistrée, publiée au Journal officiel de la République du Congo et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2015

Josué Rodrigue NGOUONIMBA

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2015

Récépissé n° 037 du 12 février 2015.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**FEMMES LEADERS DU POOL**", en sigle "**F.L.P**" Association à caractère social. *Objet* : œuvrer pour le développement du Pool afin d'assumer son rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur ; créer des activités génératrices de revenus pour les femmes du Pool, afin de contribuer efficacement au développement durable et harmonieux du département ; insérer et réinsérer les jeunes filles et garçons à la formation socio-professionnelle dans tous les domaines de développement. *Siège social* : n° 2, Impasse du Pool, case B 15, résidence Limani, Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 4 février 2015.

Récépissé n° 282 du 2 juin 2015.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**CONVENTION AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**", en sigle "**C.A.D.S.**" Association à caractère socioéconomique. *Objet* : lutter contre la pauvreté et l'insuffisance alimentaire ; contribuer à la création d'un centre professionnel pour l'éducation à la culture agricole globale ; lutter contre l'oisiveté et la misère qui gagnent les sociétés africaines en général et le Congo en particulier ; encourager les jeunes désœuvrés à s'intéresser aux activités agricoles et d'élevage. *Siège social* : n° 22, rue Massengo, La Base, Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 28 mai 2015.

Année 2014

Récépissé n° 612 du 31 décembre

2014. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**MUTUELLE AMIS DES LOISIRS**", en sigle "**MU.A.L.**" Association à caractère social. *Objet* : consolider les liens de solidarité et d'entraide entre les membres; assister mutuellement tous les membres dans les différents cas sociaux. *Siège social* : 11^e étage, tour Nabemba, Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 31 décembre 2014.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

